

44) 4°) Modernisation de la voirie communale - Demande de délai supplémentaire d'un mois.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 1er Mars 1967, M. le Directeur de la S.E.G.E.F.O.M. a demandé à la Municipalité un délai supplémentaire de un mois pour l'exécution des travaux de modernisation de la rue du Maréchal Leclerc en raison des travaux supplémentaires qui lui ont été demandés par la Commune.

Le marché passé avec cette société prévoyait que l'achèvement des travaux devait avoir lieu le 24 Janvier. En réalité, ils ont été terminés le 3 Février, ce qui ne fait qu'un délai supplémentaire de 15 jours.

Mesdames et Messieurs, cette requête est justifiée, et je vous demande d'accorder à la S.E.G.E.F.O.M. un délai supplémentaire de 15 jours pour l'exécution des travaux en cause.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
N. Beau le 17 Mai 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Duchaux